

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture et de la  
communication

**Arrêté du 21 MARS 2016**

**portant nomination des membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-898 du 8 octobre 1998 portant statut particulier du corps ingénieurs-économistes de la construction et du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-419 du 22 mai 2013 modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant du ministère chargé de la culture ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2015 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu l'arrêté du 7 octobre 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine du ministère de la culture et de la communication,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bernard NOTARI, inspecteur général des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles, est nommé président du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine », du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Monique CHAPONNEAUX, ingénieure des services culturels et du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris ;
- Monsieur Bernard GIRAUDEL, ingénieur des services culturels et du patrimoine, responsable du service intérieur, établissement public de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ;
- Madame Claire VINCENT, ingénieure des services culturels et du patrimoine, chargée de projet architectural, établissement public du musée du Louvre.

**Article 2**

En cas d'empêchement, la présidence sera assurée par Madame Monique CHAPONNEAUX, ingénieure des services culturels et du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris.

**Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **21 MARS 2016**

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

